

Compte rendu de la CAPD de jeudi 3 décembre 2015

Par les délégué-e-s des personnels du SNUipp/FSU de l'Oise

1. Départs en stage de formation continue :

Les inscriptions se sont déroulées du 14/09 au 11/10, les candidat-e-s avaient la possibilité de faire 3 vœux sur les 19 modules proposés. Les 242 demandes ont été classées selon le barème (AGS moins le nombre de jours de stage déjà effectués). 4 stages ont dû être annulés par manque de candidatures. En fonction des possibilités, les collègues concerné-e-s se verront proposer de rejoindre le même stage mais sur un autre lieu. En revanche, en raison d'un grand nombre de demandes, d'autres stages seront dédoublés.

Bilan : 183 collègues partent en stage sur les 242 demandes soit 75.62%. 140 collègues participeront à un stage, 37 à deux stages et 6 à 3. 59 collègues ayant émis des vœux-ne sont pas retenus. Le nombre de journées stagiaires au PDF est cette année de 15 533,5 contre 22 969 en 2014 et 20 000 en 2013.–Les candidatures individuelles concernent 885 collègues (soit 5,70% du dispositif) contre 1377 (6,18%) en 2014. Cette diminution est expliquée par l'IA-DASEN par la suppression de 7084 journées stagiaires pour les PES. L'IA-DASEN informe que les enseignant-e-s pourront consulter les résultats sur GAIA.

Le SNUipp-FSU de l'Oise soulève plusieurs questions :

- le manque de candidats pour certains stages et la pertinence de l'offre.
 - la multiplication en plus de stages à public désigné au détriment des stages à candidatures individuelles.
 - les animations pédagogiques ne devraient pas relever de la formation continue ; il est également intervenu sur
 - la place de plus en plus importante accordée à la récente formation ouverte à distance (FOAD) via la plateforme m@gistère; qui représente près de la moitié des actions de la formation, ce que le SNUipp-FSU dénonce :
- Le SNUipp-FSU a informé dès la fin de la CAPD les collègue-s syndiqué-e-s de leur départ ou non en FC.

2. Promotions 2015-2016 :

Rappel des éléments du barème : pour les PE : AGS au 31/08/2015 + note au 31/08/2015 et pour les Instituteur-trice-s AGS au 31/12/2015 + note au 31/10/2015. Il y a un correctif de note en cas de note pédagogique trop ancienne : 1 point (note datant de 4 et 5 ans); 1,5 points (note entre 5 et 6 ans); 2 points entre 6 et 7 ans et 2,5 points entre 7 et 8 ans. Un-e collègue note se voit attribuer une note-par défaut en fonction de son échelon : 10 pour les échelons 1 et 2 ; 11 pour les échelons 3 et 4 ; 12 pour les échelons 5 et 6 ; 12,5 pour les échelons 7 et 8 ; 13 pour les échelons 9, 10 et 11 (voir e-promotions.snuipp.fr/60).

Le SNUipp-FSU est intervenu pour rappeler ses revendications en matière d'avancement :

- Accès-à de tous-tes les enseignant-e-s à l'indice terminal du corps soit 783 ;
- Reconstruction de la grille avec intégration de la hors classe dans la classe normale et la création d'un échelon supplémentaire accessible à tous-tes et passage au rythme d'avancement le plus rapide pour tous-tes ;

Reliquats 2014-2015 :

- pour les PE, deux promotions supplémentaires sont attribuées grâce aux reliquats de l'année précédente au Grand Choix au 11^{ème} échelon et 3 promotions supplémentaires sont accordées au Choix.
Reste un reliquat de 0,3 au GC et 0,86 au C pour les promotions 2016-2017 ;
- pour les instituteurs-trices, sont attribuées une promotion supplémentaire au Choix et une au Mi-Choix.
Reste un reliquat de 0,20 au C et 0,10 au MC;

Le SNUipp-FSU de l'Oise est intervenu sur :

- l'avancement des Directeurs-trices d'application (réponse nous sera donnée lors de la CAPD de jeudi 10 décembre 2015) ;
- des erreurs de barèmes rectifiées suite à notre intervention ;
- la situation des collègues qui attendaient leur note et/ou leur rapport d'inspection depuis plusieurs mois (situation de la circonscription de Méru par exemple) ;
- la situation des collègue-s détaché-e-s dans le second degré ;

Les tableaux d'avancement ci-contre indique le barème du dernier promu de l'année 2015-2016.

Avancement des Instituteurs

| Promotion à l'échelon | Choix | Mi choix |
|-----------------------|--------|----------|
| 9 | x | 31,333 |
| 10 | x | x |
| 11 | 40,206 | x |

Avancement des Professeurs des écoles

| Promotion à l'échelon | Grand choix | Choix |
|-----------------------|-------------|--------|
| 5 | 15,000 | x |
| 6 | 19,000 | 18,375 |
| 7 | 23,500 | 22,500 |
| 8 | 27,000 | 26,500 |
| 9 | 32,000 | 33,494 |
| 10 | 44,894 | 38,500 |
| 11 | 52,408 | 49,653 |

3. Modules nationaux ASH :

Le SNUipp-FSU a demandé, comme depuis plusieurs années, la tenue d'une CAPD qui permette de traiter ces candidatures et a dénoncé le flou dans lequel les candidatures devaient être remontées, l'absence d'une circulaire académique et le manque d'information pour les personnels. Deux collègues de l'Oise partiront en formation.

Questions diverses :

▪ **SNUipp** : Avancement à la hors classe oublié pour une collègue suite à une erreur de barème ; **IA** : cette situation devrait être régularisée et le MEN devrait prendre un moyen supplémentaire pour la campagne 2016 ;

▪ **SNUipp** : État du non remplacement et du nombre de ZIL bloqué-e-s sur des congés longs ; **IA** : 0,7% de classes non remplacées sur le mois de septembre ; 66,5 ZIL sont déjà placé-e-s sur des congés longs et 13 ZIL sont sur des postes vacants ;

▪ **SNUipp** : La liste des personnels contractuel-le-s et leur lieu d'affectation dans le département ; la date de fin du contrat ; la rémunération ; le recrutement et le suivi de formation ; **IA** : 14 collègues sont recruté-e-s sur des contrats de droit privé en tant qu'enseignant-e-s du premier degré dans l'Oise. Le département a l'autorisation de recruter à hauteur de 25 collègues. La période d'essai est d'un mois. Sur 14 contractuel-le-s, 7 l'étaient déjà en 2014 – 2015. Le critère de recrutement est le master 2 ; mais il est possible de recruter jusqu'à la licence 3 ; la DSDEN recherche des supports à proximité du lieu de vie des contractuel-le-s.

▪ **SNUipp** : Une clarification des réunions de « Conseil Ecoles Collège (CEC) » : cadre règlementaire, réunions préparatoires, possibilité de défalquer les 6h de CEC sur les 108h ; **IA** : une réponse sera communiquée lors de la CAPD de jeudi 10 décembre ;

▪ **SNUipp** : Réactualisation de la note bloquée à 19,5 pour l'avancement à la hors classe ; **IA** : pas de réponse pour le moment, à suivre lors d'une prochaine CAPD ;

▪ **SNUipp** : CAFIPEMF 2015, nombre de candidat-e-s et liste des reçu-e-s à cette dernière session ;

▪ **SNUipp** : question des allègements de service ; demande de communication des quotités réelles et d'un éventuel reliquat ; **IA** : un calcul précis sera effectué, mais il est difficile de se projeter ;

▪ **SNUipp** : Droit individuel à la formation, le SNUipp est intervenu sur une éventuelle interprétation particulière du texte national dans notre département ; **IA** : confirme que seules les périodes de formation durant les vacances comptent. Le SNUipp dénonce cette lecture restrictive des textes et portera cette question au niveau académique.

▪ **SNUipp** : Date du jury académique intermédiaire et collègues concerné-e-s ; **IA** : analyse des dossiers au niveau départemental le 19 janvier 2016 ; la date du jury académique n'est pas encore fixée ; 19 collègues sont concerné-e-s dans l'Oise : 4 FSR et 15 FSA ;

▪ **SNUipp** : situation des stagiaires PES 2015-2016, des collègues en renouvellement de stage ou prolongation de scolarité en difficulté ; demande de précisions sur les réponses apportées à nos collègues en difficulté et le nombre de collègues mis en alerte. **IA** : dans un premier temps l'aide est apportée par l'équipe de circonscription ; les collègues sont ensuite convoqué-e-s à l'ESPE ; pour le moment trois collègues sont en procédure d'alerte.

▪ **SNUipp** : Simplification administrative des collègues directrices-teurs ; demande de transmission du protocole transmis ; **IA** : réponse lors de la prochaine CAPD.